

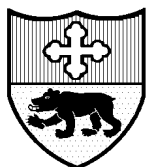


Commune d'Ursy

N° 10 / mars 2016

URSY INFO





Commune d'Ursy

CONVOCATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 11 avril 2016 à 20h00
salle communale – Ursy

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2015
(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. Comptes 2015
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces; approbation
4. Modification des statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne du 14 janvier 2016
limite d'endettement; approbation
5. Nouveau complexe scolaire – Avenant au contrat de vente de terrain
du 2 septembre 2014
6. Divers

Le Conseil communal

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site
www.ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.

Le mot du Syndic

Chers habitantes et habitants de la Commune d'Ursy,

Officiellement, la législature 2011-2016 prendra fin le 16 avril prochain avec l'assermentation des nouveaux élus. Le verdict des élections communales du 28 février dernier a permis la constitution de l'exécutif communal pour la période 2016-2021. Au nom des élus, je remercie très sincèrement les citoyennes et citoyens pour la confiance témoignée. Je suis persuadé que la composition du nouveau Conseil communal permettra de continuer à conduire la Commune en tenant toujours compte des valeurs essentielles d'un exécutif que sont l'esprit d'équipe, le respect, la transparence et l'engagement au service de la population.

Messieurs Jean-François Calame et Jean-Bernard Monney avaient décidé de ne pas se remettre à disposition pour une nouvelle législature. Je saisis l'occasion pour leur adresser, au nom de tous les habitants, une reconnaissance toute particulière pour leur engagement et pour leur temps consacré à la cause publique durant respectivement 25 ans et 27 ans. Je leur souhaite plein succès pour leur avenir et aussi de jouir d'une bonne santé. Monsieur Laurent Surchat, Conseiller communal depuis le 1^{er} janvier 2014, a été engagé en tant que responsable technique communal à partir du 1^{er} mai 2016. Il quitte, par conséquent, sa fonction de Conseiller communal. Je le remercie aussi pour son travail et son engagement et je lui souhaite beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction en collaboration avec le Conseil communal, l'administration et l'exploitation communale.

L'assemblée communale du 11 avril prochain sera l'occasion de prendre officiellement congé des Conseillers sortants et de présenter les nouveaux élus ainsi que de vous informer sur les chantiers et les projets en cours.

Une assemblée communale est aussi agendée au 30 mai 2016. Lors de celle-ci, il sera procédé à la reconstitution des commissions d'aménagement, financière et des naturalisations. Toute personne intéressée par une fonction dans l'un ou l'autre de ces organes peut s'annoncer auprès de l'administration communale.

Dans l'intervalle, je vous souhaite beaucoup de plaisir à prendre connaissance des informations contenues dans le présent journal.

Philippe Conus, Syndic



Commune d'Ursy

Assemblée communale du 14 décembre 2015

Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par un tout-ménage, l'affichage au pilier public et insertion de la convocation dans le journal d'information de la commune.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Mesdames Rachel Gavillet, Claudine Terrapon
Messieurs Maurice Deschenaux (Vauderens), Frédéric Schmutz,
Gérard Conus-Barbey

Présents : 171 citoyennes et citoyens (8.95% de 1910 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée de la Commune d'Ursy du 1^{er} juin 2015
2. Présentation de la planification financière 2016-2020
3. Budgets 2016
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget des investissements
 - 3.2.1 Renouvellement du matériel informatique de l'administration communale
 - 3.2.2 Equipement de la zone d'activités « Les Terraux »
 - 3.2.3 Construction d'un complexe scolaire à Ursy
 - 3.2.4 Réfection de la route « Rue de l'Eglise », Ursy
 - 3.2.5 Réfection de la route « Route de Blessens », Vauderens (complément)
 - 3.2.6 Plan des infrastructures d'eau potable « PIEP »
 - 3.3 Rapport de la commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques : approbation
5. Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions : approbation
6. Divers

A 20h00, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 5 scrutateurs.

Il informe, que comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée.

En ce qui concerne les votes, Monsieur le Syndic rappelle que, selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite, est admise par le cinquième des personnes présentes. Si des votes ont lieu sous la forme du bulletin secret Mme Marie-Claude Conus, secrétaire-adjointe, fonctionnera comme secrétaire des scrutateurs lors des dépouillements.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie ; les noms ne sont pas cités.

Des salutations particulières sont adressées à :

- M. et Mme Ruffieux-Chehab et M. Christen du bureau d'architectes Ruffieux-Chehab qui interviendront si nécessaire au point 3.2.3 de l'ordre du jour
- à la presse soit Mme Flora Berset de « La Liberté » et M. François Pharisa de « La Gruyère ».

Message de Monsieur le Syndic : « Mesdames et Messieurs, votre nombreuse présence témoigne de l'importance des décisions qui vous seront soumises ce soir. Je pense plus particulièrement au point relatif à l'investissement pour un nouveau complexe scolaire à Ursy. Jusqué à maintenant, le processus de décision s'est déroulé dans une parfaite harmonie entre les propositions du Conseil communal et les décisions de l'Assemblée communale. Une étape décisive est à l'ordre du jour. Si elle est acceptée, elle modifiera certes le concept des infrastructures scolaires de notre commune mais elle constituera aussi un engagement fort pour nos enfants, nos jeunes et les générations futures. Ce sera aussi une adaptation à l'évolution de l'enseignement primaire d'aujourd'hui.»

1. Procès-verbal de l'assemblée communale d'Ursy 1^{er} juin 2015

Le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juin 2015 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 170 NON 0 Abstention 1

Le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juin 2015 est accepté à l'unanimité des voix exprimées.

M. le Syndic remercie la Secrétaire, Mme Marie-Hélène Butty, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Présentation de la planification financière 2016-2020

Conformément aux dispositions de l'article 86 d de la LCo, le Conseil communal a mis à jour la planification financière 2016-2020.

Cette planification tient compte de tous les investissements connus à ce jour, que ce soit sur le plan communal qu'au niveau du district avec le Réseau Santé de la Glâne (RSG) et le Cycle d'orientation de la Glâne (COG). Elle a été établie avec prudence et il s'agit certainement du scénario le moins favorable. Le plan financier est adapté par le Conseil communal et la Commission financière donne son préavis. Cette planification ne tient pas compte des impôts irréguliers, de ventes de terrain (quartier Derrière la Grange et zone artisanale des Terraux) ou encore d'autres ventes immobilières. Pour établir la planification financière, le Conseil communal tient aussi compte des éléments suivants :

- participation aux dépenses cantonales
- participation aux dépenses régionales
- propres dépenses communales
- rendements fiscaux selon les dernières statistiques fiscales cantonales.

Il est procédé ensuite aux apurements des charges et produits uniques ou qui n'ont pas de caractère structurel. Le plan financier est mis à jour en fonction des dernières informations connues.

M. le Syndic présente la planification pour chaque année de 2016 à 2020. Le tableau récapitulatif est le suivant :

Années	Dépenses	Recettes	Résultat
2016	8'599'733	8'810'685	210'952
2017	9'144'614	9'380'101	235'487
2018	10'515'752	9'780'021	-735'731
2019	10'676'219	9'904'859	-771'360
2020	10'594'667	9'920'235	-674'432

M. le Syndic remercie Mme Sophie Progin pour tout le travail réalisé dans le cadre de cette planification.

Commission financière

La Commission financière a pris connaissance de la planification financière 2016-2020 en date du 19 novembre 2015. Les explications ont été données en toute transparence par M. le Syndic et par Mme Sophie Progin. Conformément à son mandat, la commission financière donne un préavis favorable à cette planification. La Commission remercie M. le Syndic et Mme Progin pour les discussions constructives ainsi que les membres du Conseil communal qui ont participé à cette planification.

Discussion

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : Est-ce que dans cette planification, il est tenu compte des dépenses prévues pour l'agrandissement-transformation du C.O. pour Fr. 63 millions, de la réduction d'impôt accordée par le canton aux entreprises et de l'éventuelle perte à Sviriez d'un contribuable important ? Si en 2018 on passe dans les chiffres rouges, les impôts communaux devront-ils être augmentés ?

- M. le Syndic rappelle que la planification présente le scénario le plus défavorable. Tous les investissements au niveau du district ont été pris en compte. La planification tient également compte d'une situation redévenue « normale » à Sviriez et des prévisions données par le canton mais pas d'une baisse de la fiscalité des entreprises. Si la commune peut négocier des emprunts tels qu'elle a pu le faire dernièrement à 0,43%, les impôts ne devraient pas être augmentés en 2018 mais aucune promesse ne peut être faite. La prochaine présentation de la planification mise à jour aura lieu en décembre 2016.

3. Budgets 2016

3.1 Budget de fonctionnement

Monsieur le Syndic présente la récapitulation de tous les chapitres du budget de fonctionnement.

Administration : chapitre en augmentation par rapport au budget 2015 pour les raisons suivantes :

- désormais les scrutateurs sont rémunérés
- engagement d'un responsable technique à 50% dès avril 2016
- rafraîchissement du site Internet

Ordre public : chapitre en augmentation en raison de pertes importantes sur les indigents dans les curatelles

Enseignement et formation : en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, la répartition des salaires des enseignants du primaire est de 50% à charge des communes et de 50% pour le canton. Pour le cycle secondaire, la part des communes est plus élevée.

Transports et communications : les montants ont été adaptés pour les postes entretien des routes et éclairage et entretien des véhicules et machines en raison de réguliers dépassements ces dernières années. Une nouvelle charge liée a été décidée en septembre 2015 par le Grand Conseil en faveur des CFF soit la participation au fonds fédéral d'infrastructures ferroviaires.

Approvisionnement en eau : la couverture est de 96,36% alors que la loi exige le 100%. En raison de la modification de la législation cantonale, un nouveau règlement sera présenté prochainement.

Participation de tiers : il s'agit de Mifroma et de la Commune de Rue qui s'approvisionnent en eau via le réseau de la Commune d'Ursy.

Protection des eaux : la couverture atteint presque 100% (98,76%)

Gestion des déchets : ce chapitre est couvert à 87,84% et la loi exige le 70%.

Forêts : ce chapitre comprend la participation à la Corporation de triage Glâne-Farzin ainsi que la réfection d'une route forestière. Suite à une question de M. Francis Gavillet, Vuarmarens, M. le Syndic rappelle que la Commune a payé une taxe d'entrée unique à la corporation forestière en 2014.

Tourisme : la participation par habitant a été adaptée.

Impôts : Les prévisions ont été adaptées en fonction des données cantonales. La péréquation financière cantonale est favorable à notre commune.

Budget de fonctionnement

Chapitre	Charges CHF	Produits CHF
0. Administration	786670.00	127880.00
1. Ordre public	361'993.60	298'695.60
2. Enseignement et formation	2'949'454.05	251'100.00
3. Culte, culture et loisirs	370'862.50	97'700.00
4. Santé	1'008'947.30	43'000.00
5. Affaires sociales	1'182'790.00	0.00
6. Transports et communications	409'980.00	53'600.00
7. Protection et aménageg. de l'environnement	1'063'756.50	951'329.20
8. Economie	35'981.55	0.00
9. Finances et impôts	657'510.00	721'2803.70
Totaux fonctionnement	8'827'945.50	9'036'108.50
Excédent de produits	208'163.00	

Le budget 2016 boucle avec un excédent de produits de Fr. 208'163.00

Discussion

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : concernant la péréquation financière, la Commune a-t-elle une garantie que cette péréquation ne parte dans un sens négatif ?
- M. le Syndic : la péréquation est calculée selon les besoins et les ressources de chaque commune. La péréquation ne disparaîtra pas. Elle permet un équilibre entre les communes.
- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : la construction du centre scolaire pourrait faire partie des besoins ?
- M. le Syndic : non, les communes ne peuvent pas influencer les critères.

3.2 Investissements 2016

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2016. Ils se montent à CHF 20'892'000.00.

Désignation	Charges CHF	Produits CHF
Renouvellement du matériel informatique de l'administration communale	22'000.00	
Equipement de la zone d'activités « Les Terraux »	900'000.00	
Construction d'un complexe scolaire à Ursy	19'500'000.00	
Réfection de la route « Rue de l'Eglise » à Ursy	200'000.00	
Réfection de la route « Route de Blessens » à Vauderens	250'000.00	
Etablissement du plan des infrastructures d'eau potable PIEP	20'000.00	

3.2.1 Renouvellement du matériel informatique (Hardware) et téléphonie

M. Philippe Conus, Syndic, présente cet investissement. Il comprend le remplacement des PC de l'administration, rendu nécessaire par la vétusté des appareils actuels, ainsi que la modification obligatoire du central téléphonique puisqu'il s'agit de passer au numérique. Une imprimante sera aussi remplacée.

Coût

Charge annuelle : CHF 22'000.00

Amortissement 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo CHF 3'300.00

Intérêts 3% Fr. 660.00

Total

Fr. 3'960.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière, donne lecture du rapport. Le financement de cet investissement est couvert par les crédits disponibles. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable. Elle propose à l'assemblée d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Christophe Kaempfer : vue la durée limitée du matériel informatique ne serait-il pas judicieux de passer à un système de leasing ?
- M. le Syndic : cette possibilité n'a pas été étudiée mais ce sera fait.

VOTE : OUI 170 NON 0 Abstention 1

Le renouvellement du matériel informatique et téléphone est accepté à l'unanimité des voix exprimées.

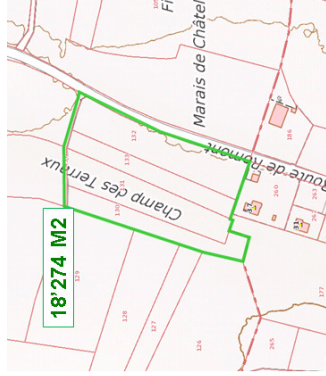
3.2.2. Equipement de la zone d'activités « Les Terraux »

Récusation : Etant partenaire pour cet investissement, M Francis Dupont, propriétaire d'une partie de cette zone est prié de se récusier ainsi que son frère, M. Philippe Dupont.

M. Laurent Surchat présente cet investissement.
Ne disposant plus de terrain à vendre en zone d'activités, le Conseil communal propose d'équiper la zone « Les Terraux », située en face du terrain de football de Rue. La surface totale de la zone est 18'274 m2 dont 3'468 m2 sont la propriété d'un tiers, M. Francis Dupont, qui participe en proportion à l'investissement. Celui-ci comprend les équipements pour l'eau potable, l'évacuation des eaux, la route collectrice ainsi que les différents services. Cet investissement sera financé par les ventes futures de parcelles. Le prix de vente n'est pas arrêté. Cette décision sera soumise à l'assemblée communale du printemps 2016 qui statuera sur l'octroi d'une délégation de compétence pour la vente des parcelles et ses conditions.

M. Surchat présente la situation du projet :

- un crédit d'étude de Fr. 20'000.00 a été voté le 16 décembre 2013
- le bureau Küng & Associés SA a été mandaté pour étudier le plan des équipements
- la mise à l'enquête du PED a eu lieu et la Commune est en attente du permis de construire



Coût

Participation de tiers CHF 1'115'000.00
CHF - 215'000.00

A charge de la Commune CHF 900'000.00

Cet investissement sera financé par la vente de parcelles

Charge annuelle CHF 0.00

Rapport de la commission financière

Madame Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'équipement de la zone d'activités « Les Terraux ». Le financement de cet investissement se fera par la vente des parcelles et il n'occasionne pas de charges annuelles. Sur la base des données soumises, la commission financière demande à l'assemblée d'accepter cette proposition d'investissement.

Discussion :

- M. Bernard Viquerat: quel type de construction est prévu sur ces parcelles ?

- M. Laurent Surchat : les parcelles seront vendues à des entreprises. Le Conseil communal va faire une sélection car une entreprise de stockage par exemple n'est pas intéressante pour la Commune. Il faudra encore voir si l'aménagement d'un appartement par entreprise est toujours possible.

VOTE : OUI 165 NON 0 Abstentions 4

(2 personnes se sont récusées)

L'investissement pour l'équipement de la zone d'activités « Les Terraux » est accepté à l'unanimité des voix exprimées.

3.3.3 Construction d'un complexe scolaire à Ursy

M. Philippe Dubey présente l'investissement. Conformément à la décision prise par l'assemblée communale de juin dernier, le processus de planification a continué. A ce jour les soumissions pour environ 80% des travaux sont rentrées. Le prix projeté est, par conséquent, précis. Par rapport au programme initial, le futur complexe comprendra également des vestiaires pour le Football Club, 578 places d'abris en sous-sol ainsi qu'une place de rebroussement pour les bus scolaires. La construction d'un nouveau bâtiment pour l'administration communale ainsi que la transformation des locaux actuels pour l'accueil extra-scolaire ne sont pas compris dans ce crédit. Le coût mentionné n'inclut pas la vente éventuelle de bâtiments scolaires actuels. Le Conseil communal est d'avis de procéder par étape, le point de départ étant le crédit de construction pour le nouveau complexe scolaire. En l'état, un accord de principe a été trouvé avec la Commune de Montet pour une concentration des classes à Ursy. Une convention sera établie.
M. Dubey présente divers plans et les commente. Cette construction est soumise aux marchés publics.

Coût

Participation de tiers CHF 23'035'000.00
Subventions pour locaux scolaires CHF - 50'000.00
Fonds pour abris PCi CHF - 1'220'000.00
Crédit de développement accordé le 01.06.2015 CHF - 850'000.00
CHF - 1'380'000.00
Coût net CHF 19'500'000.00

Financement : autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissements 3% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo Fr. 585'000.00
Intérêts 3% Fr. 585'000.00

Total

Fr. 1'170'000.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour la construction d'un complexe scolaire. Le financement de cette position fera l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.
M. Ruffieux remercie M. Dubey et M. le Syndic pour les explications qui correspondent parfaitement au projet.

Discussion :

- M. Bernard Viquerat : dans la présentation des circulations, il n'a pas été fait mention de la petite ruelle qui amène vers le restaurant. Est-ce que des personnes privées prennent ce passage pour aller au restaurant ?
- M. le Syndic : ce passage est privé et réservé à l'usage des clients du restaurant.
- M. Christophe Kaempfer : est-ce que le permis est délivré ?
- M. Philippe Dubey : à ce jour, le permis n'a pas encore été délivré.
- M. le Syndic précise que M. le Préfet devra encore traiter des oppositions.
- M. Gérard Angélos : si le passage est fermé à l'angle de la salle paroissiale comment fera-t-on pour accéder au parking sis à côté du terrain de foot lors des enterrements ?
- M. le Syndic : la commune veut sécuriser la circulation piétonne pendant les heures de classe mais des solutions seront trouvées lors des enterrements. Le passage à pied sera toujours possible.

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : constate que la charge annuelle de cet investissement est de CHF 1'170'000.00. Il pense que sauf miracle, les contribuables devront bien passer par une augmentation d'impôts. La construction est prévue avec la fourniture de bois local, comment le garantir ?
- M. le Syndic : le fait que le crédit soit demandé après avoir 80% des soumissions limite le risque de dépassement de coût. Si le marché des intérêts est toujours aussi favorable, l'augmentation d'impôt poura certainement être évitée. Il relève aussi que le report de charges sur les communes de la part du canton est un risque que les communes ne maîtrisent pas. Le Conseil communal mettra tout en œuvre afin d'éviter d'augmenter la fiscalité.
- M. Philippe Dubey répond à la question concernant la fourniture de bois local : la Commune achète le bois à la Corporation forestière Glâne-Farzin. Le bois sera livré directement aux scieries. La proximité fait que l'on travaille avec des entreprises connues. Cette réalisation est pour la filière du bois une carte de visite donc chaque partenaire a un intérêt à respecter les conditions de la traçabilité du bois.
- Mme Monique Aubescher : où seront situées les places de jeu ?
- M. Philippe Dubey : les emplacements ne sont pas encore définis, la commission de construction va prendre conseil auprès de techniciens paysagers. La place de jeu actuelle va disparaître.
- M. le Syndic : les places de jeu dans les autres villages de la commune seront maintenues et remises à niveau.
- M. Bernard Viquerat : quel dépassement est prévu lors de ce genre de construction ?
- M. Ruffieux, architecte : en fonction de l'évolution du projet, ce qui est acceptable est de l'ordre de 15%. Pour le projet qui nous concerne, la variation admise est de + ou - 5%. Un montant de CHF 500'000.00 est prévu dans le poste « Divers et imprévus ».
- M. Marcel Colliard : comment se présente l'enveloppe du bâtiment ? De quelle couleur est le bâtiment ?
- M. Philippe Dubey : l'enveloppe du bâtiment est une structure métallique avec de légères ondulations. Cela ressemble à une façade en bois avec des jeux d'ombre et de lumière mais elle vieillit beaucoup mieux. Ce bâtiment est en bois mais cela ne se voit pas de l'extérieur.
- La discussion n'est plus demandée, M. le Syndic procède au vote.

VOTE : OUI 170 NON 1 Abstention 0

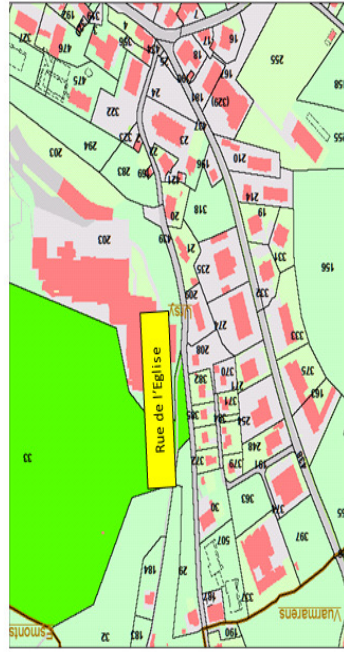
L'investissement pour la construction d'un complexe scolaire à Ursy et son financement sont acceptés à la majorité des voix.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour cette décision et pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie d'avoir pensé à nos enfants et aux générations futures. L'objectif est d'ouvrir l'école à la rentrée 2017. M. le Syndic remercie aussi les membres la commission de construction et le bureau d'architectes Ruffieux-Chehab.

3.2.4 Réfection de route « Rue de l'Eglise », Ursy

Monsieur Jean-François Calame présente l'investissement.

Cette réfection concerne le tronçon situé entre l'intersection avec la route cantonale (devant le Café du Reposoir) et l'ancienne limite communale Ursy – Vuarmarens. La longueur est d'environ 400 mètres. Cet investissement comprend également la mise aux normes de l'éclairage public.



Coût CHF 200'000.00

Financement : par autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissements 7% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	14'000.00
Intérêts 3%	CHF	6'000.00
Total	CHF	20'000.00

Rapport de la commission financière

Madame Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour le crédit de la réfection de la route « Rue de l'Eglise » à Ursy. Le financement de cette position se fera par une autorisation d'emprunt. La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Marcel-Jean Bischof : quel éclairage public est prévu ?
- M. Jean-François Calame : comme le reste du village, probablement des leds.

VOTE : OUI 171 NON 0 Abstention 0

L'investissement pour la réfection de la « Rue de l'Eglise » à Ursy et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.2.5 Réfection de la route « Route de Blessens », Vauderens (complément)

M. Bernard Oberson présente l'investissement.

Un investissement de CHF 180'000.00 pour la réfection de la « Route de Blessens » à Vauderens a été accepté par l'assemblée communale le 15 décembre 2014. Le tronçon concerné va de la route cantonale à l'école. Les investigations effectuées avant travaux démontraient une intervention légère avec un nouvel enrobé, un assainissement des endroits où la route avait été déformée suite à des infiltrations d'eau et la pose d'un tapis de finition sur l'ensemble du tronçon.

L'état découvert dès le début des travaux n'a pas été réjouissant : pas de coffre sous la route, la conduite d'eau claire est en très mauvais état, des infiltrations d'eau sont constatées à plusieurs endroits. En raison de ce désastreux constat, l'arrêt des travaux a été décidé pour permettre une analyse approfondie de la situation et des travaux à effectuer pour faire un bon travail afin de ne pas retoucher cette route avant plusieurs dizaines d'années. Des travaux supplémentaires sont à réaliser impérativement soit la réalisation d'un coffre sur l'ensemble du tronçon ainsi que l'assainissement de la conduite d'eau claire. Ces travaux supplémentaires génèrent des frais supplémentaires.

A ce jour, les travaux effectués ont épuisé et même dépassé le crédit voté en décembre 2014. La réfection complète de la route est stoppée à la hauteur de la ferme de la famille Gachet. En raison des éléments exposés ci-dessus, une demande de crédit complémentaire de CHF 250'000.00 pour le solde des travaux à effectuer est soumise à l'assemblée communale. Ces travaux complémentaires comprennent la réfection de la partie inférieure de la route, le remplacement du collecteur et la pose d'un tapis de finition sur l'intégralité du tronçon au printemps 2016.

Coût

	CHF	250'000.00
--	-----	------------

Financement : par une autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissements 4 % selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	10'000.00
Intérêts 3 %	CHF	7'500.00
Total	CHF	17'500.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement complémentaire pour la réfection de la route de Blessens à Vauderens. Cet investissement devra faire l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt. La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Yvan Gachet : est-ce qu'une signalisation est prévue, ainsi que la pose d'obstacles ?
- M. Bernard Oberson : il n'est pas prévu de poser des chicanes ou autres obstacles. Le trottoir a été agrandi et renhaussé pour que les voitures ne puissent plus croiser. La commune suit les indications du BPA et va respecter ses directives.

- M. Yvan Gachet a constaté qu'il était maintenant plus difficile de croiser qu'avant les travaux, que les voitures qui montent circulent toujours aussi vite mais que la sécurité des piétons est améliorée. M. Gachet demande où se situera le point de ramassage des enfants lorsque la nouvelle école sera ouverte à Ursy. M. le Syndic : Il est prévu que la prise en charge continue de se faire à l'école de Vauderens. Le Conseil communal prend note des remarques faites par M. Gachet. M. Calame précise que le marquage devrait encore améliorer la situation.

VOTE : OUI 170 NON 1 Abstention 0

La demande d'investissement pour la réfection de la route de Blessens à Vauderens et son financement sont acceptés à la majorité des voix.

3.2.6 Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)

Monsieur Philippe Conus présente l'investissement. La nouvelle loi cantonale sur l'eau potable qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012 exige des communes qu'elles établissent un plan des infrastructures d'eau potable (PIEP). Pour notre commune, le PIEP a déjà été réalisé en 2008-2009 pour le secteur de l'ancienne commune d'Ursy. C'est d'ailleurs ce PIEP qui a été pris comme exemple-type et remis à toutes les communes du canton. Il s'agit maintenant de le réaliser pour le secteur de l'ancienne commune de Vuarmatens. De quoi s'agit-il ?

Principes et objectifs

- Coordonner le PIEP avec le PAL
- Coordonner les infrastructures au niveau local et régional
- Prendre en compte les besoins de la défense incendie
- Echauffer les mesures nécessaires en temps de crise
- Assurer un emploi judicieux des ressources
- Satisfaire aux exigences d'un développement durable
- Harmoniser la gestion financière
- Délai pour l'établissement du PIEP : 01.07.2016

Coût
Financement : par une autorisation d'emprunt **CHF 20'000.00**
Charge annuelle :
 Amortissements 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCO CHF 3'000.00
 Intérêts 3% CHF 600.00
Total **CHF 3'600.00**

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP). Cet investissement devra faire l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès de l'Etat si nécessaire. La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 171 NON 0 Abstention 0

Investissements reportés

Les investissements votés antérieurement et non réalisés sont reportés sur l'exercice 2016. Pour information, M. le Syndic donne connaissance de ces investissements (état au moment de l'établissement du budget 2016 à fin octobre 2015) :

Désignation	Charges CHF	Produits CHF
Projet Ecole-Administration	779'166.80	
Concours et début de l'étude		
Réfection routes AF	1'116'510.40	
Subventions pour réfection routes AF		494'410.00
Chemin piétonnier Esmonts	96'976.50	
Réfection route « Bois du Mont », Ursy	133'980.05	
Réfection route « Route de Blessens », Vauderens	115'768.75	
Bouclage défense incendie à Ursy	40'000.00	
Chapelle mortuaire	229'305.60	
Participation commune de Montet, chapelle mortuaire		30'000.00
Crédit d'étude zone d'activités « Les Terraux » Ursy	3'118.90	
Equipement quartier « Derrière-la-Grange »	606'359.95	
Achat de terrain en zone d'intérêt général	1'181'652.45	
Vente de parcelle quartier « Derrière-la-Grange »		2'400'229.30
Total	4'302'839.40	2'924'639.30

Budget 2016 : Récapitulation

Solde des investissements nets reportés CHF 1'378'200.10
 Investissements 2016 votés CHF 20'892'000.00
Total **CHF 22'270'200.10**

3.3 Rapport de la commission financière

Madame Bernadette Hug, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport final. La commission financière s'est réunie le 19 novembre dernier afin d'examiner le budget 2016 établi par le Conseil communal. Tous les postes de ce budget ont été commentés et justifiés.

Budget de fonctionnement

Les charges totales s'élèvent à CHF 8'827'945.50. En contrepartie, les produits se montent à CHF 9'036'108.50. Nous pouvons noter que les recettes sont estimées avec réalisme et prudence. Le budget présente un excédent de recettes prévisionnel de CHF 208'163.00. La Commission financière remercie la Commission communale de tout mettre en œuvre afin de garantir la maîtrise des coûts.

Budget des investissements

Les charges et les produits prévus à l'ordre du jour de cette assemblée font chacun l'objet d'un rapport séparé. Nous pouvons attester que le financement dans sa globalité des investissements en cours est assuré d'une part par les demandes d'autorisation d'emprunt et d'autre part par les crédits disponibles.

Conclusion

Les membres de la commission financière remercient les autorités communales et plus particulièrement M. Philippe Conus, Syndic ainsi que Mme Sophie Progin, caissière, pour la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de notre mandat. Aussi, la commission financière invite les citoyennes et les citoyens à approuver les budgets 2016 tels qu'ils vous ont été présentés.

La discussion n'est pas demandée

3.4 Approbation

Le budget de fonctionnement se soldant par un excédent de produits de Fr. 208'163.00 et le budget des investissements nets présentés pour un total de moins Fr. 20'892'000.00 sont soumis au vote.

VOTE : OUI 170 NON 0 Abstention 1

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2016 sont acceptés à la majorité des voix exprimées.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés. Le volume des investissements présentés et votés est exceptionnel mais le Conseil communal assure de tout mettre en œuvre pour respecter les budgets (investissements et fonctionnement).

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière communale ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ce budget 2016. Un grand merci est adressé aux membres de la commission financière pour leur travail, leur analyse et leur collaboration durant les séances et pour les discussions constructives ayant trait à ces budgets 2016.

4. Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques : approbation

Monsieur Philippe Conus présente ce point. Il s'agit d'une adaptation des tarifs. Ce règlement revient régulièrement à l'ordre du jour car les communes ont l'obligation d'être très précises dans ce domaine et la situation évolue constamment d'où la nécessité d'adapter les émoluments.

Nouveau règlement

Art. 3. L'impôt est perçu par an et par appareil selon le tarif suivant :

Appareils à sous servant aux jeux d'adresse	100.00	francs
Appareils de distraction :		
flipper	100.00	francs
jeu et table vidéo	100.00	francs
jeu de quilles et bowling	100.00	francs
Juke-Box	30.00	francs
billard	30.00	francs
football de table	30.00	francs
jeu de fléchettes électronique	30.00	francs

Distributeurs de marchandises ou de services :		
distributeur de cigarettes	100.00	francs
distributeur de carburant	100.00	francs
lavage de voiture /	100.00	francs
par centrale (2 box)	50.00	francs
distributeur de boissons et nourriture	50.00	francs
appareil de nettoyage	50.00	francs

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 171 NON 0 Abstention 0

Le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques est approuvé à l'unanimité.

5. Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions : approbation

Monsieur Philippe Conus présente le règlement. Il s'agit d'une adaptation des tarifs pour 3 articles de ce règlement.

Nouveau règlement	Ancien règlement
<p>Mode de calcul</p> <p>Art. 4 L'émolument se compose d'une taxe fixe et d'une taxe proportionnelle. La taxe fixe est destinée à couvrir les frais de construction et de liquidation du dossier (al. 2). La taxe proportionnelle se calcule sur la base d'un tarif horaire (al.3).</p> <p>²La taxe fixe est de Fr. 100.00.</p> <p>³Le tarif horaire est de Fr. 100.00. Toutefois, si la complexité du dossier nécessite le recours à l'aide d'un spécialiste technique tel que ingénieur-conseil ou urbaniste, le tarif horaire de la SIA est appliqué pour les services de spécialistes.</p> <p>Montant maximal</p> <p>Art. 5 L'émolument ne peut dépasser le montant de Fr. 6'000.00</p> <p>Mode de calcul et montant</p> <p>III. Contributions de remplacement</p> <p>Places de stationnement</p> <p>Art. 6. ¹Une contribution de remplacement est due en cas de dispense de l'obligation d'aménager des places de stationnement.</p> <p>²Le nombre de places requises est fixé par le règlement communal d'urbanisme</p> <p>Mode de calcul et montant</p> <p>Places de jeux et de détente</p> <p>Art. 7. Une contribution de remplacement est due en cas de dispense de l'obligation d'aménager des places de jeux ou de détente telle que prévue par l'art. 63 ReLATeC</p> <p>Mode de calcul et montant</p> <p>Art. 8. ¹Les contributions de remplacement prévues aux articles 6 et 7 sont calculées respectivement par rapport au nombre de places de stationnement et à la surface des places de jeux qui devraient être aménagées.</p> <p>²La contribution par place de stationnement est de Fr. 6'000.00.³La contribution par m² de place de jeux ou de détente est de Fr. 150.00</p>	<p>Mode de calcul</p> <p>Art. 4 L'émolument se compose d'une taxe fixe et d'une taxe proportionnelle. La taxe fixe est destinée à couvrir les frais de construction et de liquidation du dossier (al. 2). La taxe proportionnelle se calcule sur la base d'un tarif horaire (al.3).</p> <p>²La taxe fixe est de Fr. 50.00.</p> <p>³Le tarif horaire est de Fr. 100.00.</p> <p>Montant maximal</p> <p>Art. 5 L'émolument ne peut dépasser le montant de Fr. 5'000.00</p> <p>Mode de calcul et montant</p> <p>III. Contributions de remplacement</p> <p>Places de stationnement</p> <p>Art. 6. ¹Une contribution de remplacement est due en cas de dispense de l'obligation d'aménager des places de stationnement.</p> <p>²Le nombre de places requises est fixé par le règlement communal d'urbanisme</p> <p>Mode de calcul et montant</p> <p>Places de jeux et de détente</p> <p>Art. 7. Une contribution de remplacement est due en cas de dispense de l'obligation d'aménager des places de jeux ou de détente telle que prévue par l'art. 63 ReLATeC</p> <p>Mode de calcul et montant</p> <p>Art. 8. ¹Les contributions de remplacement prévues aux articles 6 et 7 sont calculées respectivement par rapport au nombre de places de stationnement et à la surface des places de jeux qui devraient être aménagées.</p> <p>²La contribution par place de stationnement est de Fr. 5'000.00.³La contribution par m² de place de jeux ou de détente est de Fr. 100.00</p>

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 170 NON 0 Abstention 1

Le règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

6. Divers

Informations du Conseil communal :

Information sur l'agrandissement du Cycle d'orientation de la Glâne (COG)

M. Philippe Dubey présente le projet d'agrandissement du COG. Des séances d'informations seront organisées par le comité du COG. La population du district a augmenté de 60% ces 30 dernières années ce qui provoque une augmentation du nombre d'élèves au COG. Le bâtiment actuel a plus de 40 ans. Il manque des salles spécialisées, les stores portent encore les séquelles de l'orage de grêle. De gros travaux importants sont à entreprendre vu l'état. Le déplacement des parois ne résout plus les problèmes des salles de classe.

Pour la piscine, des subventions sont accordées si une nouvelle piscine, plus grande, est construite mais pas si l'on procède à la rénovation de la piscine actuelle. Le projet d'agrandissement prévoit :

- la rénovation du bâtiment principal actuel
 - la construction d'une nouvelle piscine
 - un gain en énergie (chauffage)
- Le coût total devisé est de CHF 63'000'000.00 avant subventions. La votation populaire aura lieu le 28 février 2016.

M. le Syndic invite les citoyens à participer aux séances d'information.

Internet haut débit

Dans ce dossier, M. le Syndic précise que le Conseil communal n'a que très peu ou pas d'influence. Il est cependant conscient que, dans la majorité des villages de la commune, la situation est déplorable et indigne du minimum requis en termes de communication. C'est la raison pour laquelle, ce dossier est régulièrement repris et le Conseil communal ne ménage pas ses efforts afin d'essayer de faire évoluer les choses dans la bonne direction. Malheureusement, cela ne bouge pas beaucoup. Il est déjà difficile d'avoir le bon correspondant chez Swisscom et on nous répond que le plan d'extension est à l'étude. Des habitants ont écrit à Swisscom en utilisant la lettre-type se trouvant sur le site internet de la commune. Swisscom a, à plusieurs reprises, répondu qu'il fallait s'adresser à la commune. Ceci est absolument faux et nous pensons qu'il s'agit aussi d'une excuse afin de répondre aux habitants concernés. La dernière réponse de Swisscom n'est d'ailleurs pas très encourageante. (Projection du slide de la réponse). Le Conseil communal continuera à suivre le dossier et tentera à nouveau de faire avancer les choses.

Carrefour au centre du village d'Ursy

Le Service des Ponts et Chaussées du canton de Fribourg a mandaté un bureau d'ingénieur pour étudier le giratoire. Une solution semble se profiler car la réfection de la route cantonale située en amont est prévue. Toutefois, la date de réalisation des travaux n'est pas encore connue.

Carrefour quartier « Derrière la Grange » - route cantonale à Ursy

L'aménagement de ce carrefour est un projet commun avec le canton qui est le maître d'œuvre de cette réalisation. La procédure est lancée. Le début des travaux est fixé début avril 2016. En même temps, la Commune entreprendra les travaux de réfection de la route du « Chemin Bois du Mont » dont l'investissement a déjà été accepté par l'assemblée.

Calendrier de l'élection au Conseil communal

Le calendrier a été inséré dans le Ursy-Info. Les élections auront lieu le 28 février 2016.

Responsable technique communal à 50%

La Commune a reçu 19 dossiers de candidature. La sélection a débuté. L'engagement se fera en janvier et l'entrée en fonction est prévue pour le 1^{er} mai 2016.

Inauguration du nouvel uniforme de la Fanfare d'Ursy

Le Conseil communal d'Ursy a discuté avec le Conseil communal de Montet et il a été décidé de soutenir la fanfare pour cet achat par une contribution de CHF 10.00 par habitant soit CHF 4'000.00 pour Montet et CHF 29'000.00 pour Ursy. M. le Syndic rappelle que le bénéfice réalisé par la fanfare lors de la dernière fête des musiques en 2014 sert à couvrir les déficits annuels sur 15 ans. Il est du devoir de notre collectivité de soutenir nos sociétés culturelles et sportives notamment en regard de la formation des jeunes. Cette contribution est une reconnaissance pour tout le travail qui est accompli.

Noël des aînés

Cette journée, très bien organisée par le Groupement des dames et la Société de jeunesse a eu lieu le dimanche 6 décembre dernier. Cette rencontre est très appréciée des aînés. Pourquoi en parler ce soir ? La tradition veut qu'un membre des autorités communales (Ursy ou Montet) ou des autorités paroissiales adresse quelques mots à l'assistance. Selon le tournus établi par les organisateurs, cette année, la parole a été donnée à M. le Syndic de Montet. Plusieurs réactions négatives quant aux propos tenus sont parvenues à M. le Syndic d'Ursy qui précise qu'il n'a pas à juger les propos de son collègue et que le Conseil communal d'Ursy n'y est pour rien ni dans le contenu du discours de cette année, ni dans le tournus défini.

Discussion

- Mme Marie-Louise Sallin donne lecture de son appréciation du discours de M. le Syndic de Montet. Elle adresse son merci au Groupement des dames et à la Société de jeunesse pour l'organisation et leur dévouement.
- M. Francis Gavillet, Vuarmarens propose de revoir le fonctionnement du chauffage dans la salle communale dans laquelle il fait très chaud ce soir.
- Internet à haut débit : M. Gavillet dit qu'il en a un peu marre d'attendre sur une amélioration du système, il paie ses impôts depuis 43 ans et trouve scandaleux que l'on traite environ 3'000 personnes de cette façon.
- M. le Syndic : le Conseil communal prend note de la remarque et rappelle que l'on ne peut pas lier internet avec les impôts communaux.
- M. Roger Monney : nous avons la chance d'avoir des journalistes dans la salle, il espère qu'ils ne se génèrent pas de commenter les réponses de Swisscom dans la presse.
- M. Christophe Kaempfer : propose que tous ceux qui sont mécontents du service de Swisscom paient leur facture à la Commune sur un compte bloqué ceci pour faire pression.
- M. Pierre-André Moret : la fibre optique est déjà à Ursy puisque les villas qui se construisent dans le quartier « Derrière la Grange » bénéficient de ce système.
- M. Philippe Gremaud : en tant que président de la Fanfare paroissiale d'Ursy remercie pour l'investissement de la Commune envers la fanfare pour la Fête des musiques, du 50^{ème} anniversaire de la société et le renouvellement des costumes.
- M. Jacques Seydoux, Vuaderens remercie pour l'excellent travail fait au chemin piétonnier entre Ursy-Vuaderens via le quartier « Derrière la Grange ». Il demande où en est le projet de sécurisation de la traversée de la route cantonale entre les quartiers « Derrière la Grange » - « Chemin Bois du Mont ». Concernant la gare de Vuaderens, lorsqu'il est arrivé à Vuaderens il y a 15 ans, il a trouvé que la gare était un élément positif. Malheureusement, depuis quelques années il y a très peu de train qui s'arrêtent dans cette gare. C'est aussi dommage pour la jeunesse qui ne peut pas utiliser ce moyen de transport pour les rentrées le soir. N'y aurait-il pas moyen d'avoir des trains avec arrêt sur demande comme on en trouve sur certains tronçons des lignes de chemin de fer ?
- M. le Syndic : les travaux d'aménagement du carrefour dit « Derrière la Grange » vont débiter au printemps 2016.
- Gare de Vuaderens : la commune n'a jamais décidé que les trains ne s'arrêteraient plus à la gare de Vuaderens. La commune n'a pas de pouvoir sur le sujet car les décisions se prennent au niveau fédéral et cantonal. La question sera transmise à la Commission des transports de la Région Glâne-Verveyse via M. Simon Bischof, député et membre de cette commission.
- M. Gérard Conus-Vial : demande qu'un passage pour piétons soit créé sur la route cantonale à la croisée de Morlens au centre village de Vuarmarens.
- M. le Syndic : la demande est enregistrée.
- M. François Lilli relate la demande de M. Conus-Vial concernant le passage pour piétons. En relation à la construction des 18 logements projetés en-dessous de sa propriété, il propose qu'une étude soit faite quant à la possibilité de créer un passage pour piétons ou liaison piétonne entre Ursy-Vuarmarens / Esmonts-Vuarmarens.

- M. le Syndic rappelle que les terrains sur lesquels sont prévues ces constructions sont en zone à bâtir depuis les années 1990. Les dossiers mis à l'enquête ont fait l'objet d'oppositions et notamment la question des cheminements piétonniers. Celle-ci sera traitée dans le cadre de la liquidation de ces oppositions.
- M. Jean-Paul Conus a constaté une insécurité sur la route du Plattiez, il y a beaucoup de circulation. Ne faudrait-il pas aussi installer une zone 30 km/h sur cette route ou étudier un projet de modération du trafic ?
- M. Le Syndic : la Commune a acquis récemment un radar informatif. Il pourra être posé dans le quartier et les vitesses pourront être contrôlées. La demande de M. Conus est enregistrée.
- M. Laurent Vaucher : quand aura lieu la remise en état du chemin piétonnier reliant la route du Plattiez à la place de la salle communale ?
- M. le Syndic : la Commune attendait la fin du chantier situé sur la partie supérieure du chemin. La remise en état aura lieu en 2016.

Elections communales 2016

Comme annoncé, les Conseillers communaux vont faire part de leur décision de se remettre à disposition pour un nouveau mandat ou non. Des discussions ont eu lieu au sein du Conseil et ce soir, chacun est en mesure de communiquer sa décision.

M. Jean-Bernard Monney a siégé au Conseil communal de Mossel puis d'Ursy pendant 25 ans. Il ne se représente pas.

M. Jean-François Calame a siégé au Conseil communal de Vuarmarens puis d'Ursy pendant 25 ans. Il ne se représente pas.

MM. Bernard Oberon, Jean Balmer, Philippe Dubey, Régis Magnin, Louis Périsset, Laurent Surchat et Philippe Conus se représentent.

Tous les Conseillers et M. le Syndic sont chaleureusement applaudis par l'assemblée. M. le Syndic informe que les Conseillers sortant seront remerciés ultérieurement.

Avant de terminer cette assemblée, au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée communale de ce soir et de la confiance témoignée. Le Conseil communal remercie chaleureusement toutes les citoyennes et tous les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assurement une fonction pour notre commune.

Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic adresse un message spécial pour ses collègues du Conseil communal qui méritent une reconnaissance toute particulière. Le travail, la disponibilité et un dévouement sans faille au profit de notre commune et de ses habitants sont exemplaires. Il relève également la très bonne ambiance et le climat très serein régnant au sein de l'exécutif. Tout ceci permet de travailler plus efficacement.

L'année 2015 arrive déjà à son terme. M. le Syndic adresse en son nom et au nom du Conseil communal des vœux pour de belles fêtes de fin d'année. Que cette période soit pour chacun, pour les familles et les proches, l'occasion de réjouissances, de réflexion et de ressourcement baigné par cet esprit de Noël si merveilleux. Il adresse à chacune et à chacun des vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Toutes les personnes présentes sont invitées à partager le verre qui est servi au terme de l'assemblée. L'assemblée est close à 23h10.

Le Syndic

Philippe Conus

La Secrétaire

Marie-Hélène Butty



BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

<u>Actif</u>	2015 Fr.	2014 Fr.
Disponibilités	1'397'819.80	1'029'748.72
Avoirs	2'480'567.78	2'246'473.40
Placements	1'920'203.00	3'048'157.20
Actifs transitoires	256'121.39	596'393.21
Patrimoine administratif	<u>9'111'354.55</u>	<u>7'347'006.00</u>
Total de l'actif	<u>15'166'066.52</u>	<u>14'267'778.53</u>
<u>Passif</u>		
Engagements courants	1'098'820.60	937'715.92
Dettes à court terme	36'598.29	779'974.10
Dettes à moyen et long terme	8'552'650.00	7'247'523.25
Provisions	180'000.00	180'000.00
Passifs transitoires	409'105.20	357'864.54
Réserves	1'542'884.65	1'607'218.30
Capital	<u>3'346'007.78</u>	<u>3'157'482.42</u>
Total du passif	<u>15'166'066.52</u>	<u>14'267'778.53</u>

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2015		2015		2014	
		Comptes Charges	2015 Produits	Budget Charges	2015 Produits	Comptes Charges	2014 Produits
0	ADMINISTRATION	749,654.85	138,114.40	711,620.00	119,120.00	719,366.05	143,067.80
			611,540.45		592,500.00		576,298.25
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	77,915.90		72,500.00		74,819.20	
02	ADMINISTRATION GENERALE	671,738.95	138,114.40	639,120.00	119,120.00	644,546.85	143,067.80
1	ORDRE PUBLIC	381,366.93	312,552.85	353,987.75	294,512.15	467,929.35	400,972.15
			68,814.08		59,475.60		66,957.20
10	PROTECTION JURIDIQUE						
12	JUSTICE	47,750.60		25,503.40		41,453.35	
14	POLICE DU FEU	315,070.88	307,627.85	307,787.60	290,462.15	413,699.30	397,884.95
15	MILITAIRE	9,527.60		9,322.10		1,506.50	
16	PROTECTION CIVILE	7,501.00	4,925.00	9,857.80	4,050.00	9,829.20	3,087.20
17	Protection de la population	1,516.85		1,516.85		1,441.00	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3,089,449.80	246,942.55	3,092,304.40	211,400.00	2,968,951.50	194,451.95
			2,842,507.25		2,880,904.40		2,774,499.55
20	ECOLE ENFANTINE	280,867.45		291,875.40		271,922.45	
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	2,114,229.25	215,889.20	2,106,223.45	173,400.00	1,933,613.85	155,980.40
22	ECOLES SPECIALISEES	468,382.95		485,965.55		464,543.90	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	34,970.55		36,640.00		33,084.75	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	190,999.60	31,053.35	171,600.00	38,000.00	265,786.55	38,471.55
3	CULTE CULTURE ET LOISIRS	381,000.10	96,023.70	364,203.30	90,800.00	373,866.10	95,361.25
			284,976.40		273,403.30		278,504.85
30	CULTURE	65,544.35		40,937.40		44,943.70	
34	SPORT ET LOISIRS	312,326.75	94,973.70	319,965.90	90,300.00	321,741.90	94,716.25
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES DE VACANCES	300.00		300.00		3,690.10	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes Charges	2015 Produits	Budget Charges	2015 Produits	Comptes Charges	2014 Produits
39	CULTE, EGLISE	2,829.00	1,050.00	3,000.00	500.00	3,490.40	645.00
4	SANTE	995,636.20	38,085.15 957,551.05	932,427.55	39,000.00	919,378.05	50,553.10 868,824.95
40	HOPITAUX	66,729.10		66,017.80		58,345.05	
41	HOMES MEDICALISES	578,711.40		517,589.40		537,770.00	
44	SOINS AMBULATOIRES	304,820.35		304,820.35		259,898.75	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	45,375.35	38,085.15	44,000.00	39,000.00	63,364.25	50,553.10
5	AFFAIRES SOCIALES	1,161,743.80	6,474.30 1,155,269.50	1,145,301.85	1,145,301.85	1,449,280.66	448,026.85 1,001,253.81
50	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE	2,911.90		1,500.00		2,291.40	
52	CAISSE-MALADIE ET ACCIDENTS	1,087.00	6,474.30			252.00	4,396.15
54	STRUCTURE D'ACCUEIL A LA PETITE ENFANCE	72,672.50		64,718.00		509,975.16	443,630.70
55	INVALIDITE	663,388.65		643,287.55		613,105.40	
56	ENCOURAGEMENT A LA CONSTR. DE LOGEMENTS	37,912.85		42,000.00		43,423.65	
57	HOMES						
58	ASSISTANCE	383,770.90		393,796.30		280,233.05	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	416,032.15	50,371.70 365,660.45	360,081.00	58,660.00	371,119.40	66,625.50 304,493.90
61	PARTICIPATION AUX DEPENSES CANTONALES						
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	288,456.05	26,536.70	237,190.00	32,060.00	256,260.70	41,730.50
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX						
65	TRAFIC REGIONAL	127,576.10	23,835.00	122,891.00	26,600.00	114,858.70	24,895.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1,124,816.75	980,958.10 143,858.65	1,108,450.65	992,620.95	1,093,398.05	890,777.45 202,620.60

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2015		Budget		2014	
		Comptes Charges	2015 Produits	Budget Charges	2015 Produits	Comptes Charges	2014 Produits
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	399,451.35	325,134.30	305,123.70	295,000.00	290,873.45	264,690.45
71	PROTECTION DES EAUX	378,283.25	378,283.25	409,649.60	409,649.60	398,798.75	398,798.75
72	GESTION DES DECHETS	261,533.00	245,598.60	308,719.60	262,500.00	309,957.75	181,398.25
74	CIMETIERE	17,237.90	9,791.95	24,300.00	7,471.35	37,068.45	21,383.40
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	741.05		3,000.00		258.40	
78	PROTECTION DE LA NATURE						
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	67,570.20	22,150.00	57,657.75	18,000.00	56,441.25	24,506.60
8	ECONOMIE	16,277.90	16,277.90	15,521.90		41,838.14	1,971.90
80	AGRICULTURE						
81	FORETS	9,606.00		8,850.00		35,774.74	1,971.90
83	TOURISME	6,671.90		6,671.90		6,063.40	
86	ENERGIES						
9	FINANCES ET IMPOTS	1,653,735.95	8,288,717.04	652,555.00	6,966,960.10	1,170,976.81	7,306,444.25
90	IMPOTS	6,634,981.09		6,314,405.10		6,135,467.44	
93	PEREQUATION	98,394.95	7,121,513.46	55,000.00	5,905,068.20	68,837.80	6,187,456.80
94	FORTUNE ET IMMEUBLES	534,817.35	436,039.63	597,555.00	416,600.90	553,488.86	435,939.85
99	AUTRES POSTES	1,020,523.65	85,872.95			548,650.15	145,564.60

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2015		Budget		Comptes 2014	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		9,969,714.43	10,158,239.79	8,736,453.40	8,773,073.20	9,576,104.11	9,598,252.20
	Excédent de revenu	188,525.36					
	Excédent de revenu			36,619.80			
	Excédent de revenu					22,148.09	
		10,158,239.79	10,158,239.79	8,773,073.20	8,773,073.20	9,598,252.20	9,598,252.20

Compte d'investissement 2015

N°	Libellé	Comptes 2015		Budget 2015	
		Charges	Produits	Charges2	Produits
0	ADMINISTRATION	30'540.00		40'000.00	
2	ADMINISTRATION GENERALE	30'540.00		40'000.00	
1	ORDRE PUBLIC	70'500.00		-	
16	PROTECTION CIVILE	70'500.00		-	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'191'680.75		1'722'029.20	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	1'191'680.75		1'722'029.20	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	1'000'000.00		-	
34	SPORT ET LOISIRS	1'000'000.00		-	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'005'263.45	682'769.70	1'557'169.00	494'410.00
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	1'005'263.45	682'769.70	1'557'169.00	494'410.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	178'943.75	196'812.20	371'766.60	46'500.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	37'032.20	49'243.35	40'000.00	
71	PROTECTION DES EAUX	138'592.15	147'168.25	101'766.60	16'500.00
74	CIMETIERE	3'319.40	400.60	230'000.00	30'000.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	-		-	
9	FINANCES ET IMPOTS	501'311.30	1'079'429.35	2'769'295.15	3'858'139.30
94	FORTUNE ET IMMEUBLES	501'311.30	1'079'429.35	2'769'295.15	3'858'139.30
		3'978'239.25	1'959'011.25	6'460'259.95	4'399'049.30
	Excédent de charge / revenu		2'019'228.00		2'061'210.65
		3'978'239.25	3'978'239.25	6'460'259.95	6'460'259.95

Chère Citoyenne,
Cher Citoyen,

e-facture

La commune d'Ursy met à votre disposition dès le 1^{er} janvier 2016 un nouveau système pour vous faciliter le paiement de vos impôts et taxes communales.

Si vous avez l'habitude d'effectuer vos versements via Internet, soit par votre e-banking pour les clients d'un institut bancaire ou via e-finance pour les utilisateurs de Postfinance, ce nouveau service peut vous intéresser.

Vous avez la possibilité de vous inscrire directement via votre institut financier en sélectionnant le service e-facture.

Qu'est-ce qu'une e-facture :

E-facture est l'abréviation de «facture électronique». Vous recevez vos e-factures là où vous les payez: directement dans votre e-banking ou e-finance.

Les avantages de l'e-facture:



Pratique :

Finie la saisie, source d'erreurs dans l'e-banking ou l'e-finance, des numéros de référence, des montants et des informations sur le compte.



Rapide :

Vous payez l'e-facture en quelques clics seulement.



Dématérialisée :

L'e-facture arrive directement dans votre e-banking ou e-finance. Vous ne recevez plus de factures papier.



Contrôlable :

Chaque e-facture peut être vérifiée ou refusée d'un clic en cas d'inexactitude.



Sûre :

L'e-facture est aussi sûre que votre e-banking ou e-finance.

L'e-facture est simple. C'est le client qui gèrera toutes ses factures qui arriveront directement sur son e-banking ou e-finance et qui choisira s'il désire libérer le paiement et sa date d'exécution. Les e-factures ne sont pas des prélèvements directs sur votre compte. Avec l'e-facture, vous économisez non seulement du temps mais aussi du papier.

Si vous choisissez d'adhérer à notre service e-facture, nos factures seront directement à votre disposition dans votre e-banking ou e-finance et ne vous seront plus envoyées par poste. Cette correspondance sans papier est respectueuse de l'environnement.

Ce nouveau service vous intéresse-t-il ? N'hésitez pas, inscrivez-vous.

La caisse communale se tient tout naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'information au 021/909.59.57 ou par email : finances@ursy.ch.

Construction du nouveau complexe scolaire à Ursy

Depuis l'assemblée du 14 décembre dernier, la procédure de demande d'autorisation a suivi son cours. Quelques précisions et de légères adaptations ont été demandées par les différents services cantonaux et nous devrions recevoir le permis de construire d'ici quelques semaines. A ce jour, la plupart des différents postes de la construction ont été attribués.

Actuellement, le bois destiné à la construction de la structure des bâtiments est préparé dans les forêts de la commune et de la région par les équipes de la Corporation forestière Glâne-Farzin. Le samedi 27 février 2016, les élèves du cercle scolaire ainsi que leurs parents ont été invités à la cérémonie d'abattage du premier arbre.

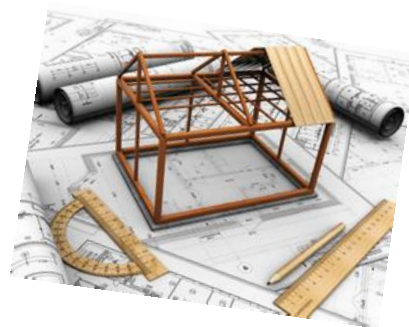
A cette occasion, une cinquantaine d'enfants et autant d'adultes se sont retrouvés dans la forêt entre Bionnens et Vauderens au lieu-dit Le Meytant. Avant d'assister à l'abattage proprement-dit, les participants ont eu le plaisir de recevoir des explications des différentes personnes qui ont animé cette cérémonie. Après le mot de bienvenue de notre Syndic, M. Philippe Conus, les responsables de la Corporation forestière ont renseigné les personnes présentes sur les différents rôles de la forêt ainsi que sur le travail des forestiers-bûcherons. Ils ont également précisé les volumes de bois nécessaires à la construction du complexe scolaire. Les représentants du Bureau d'architectes Ruffieux-Chehab ont ensuite expliqué comment ce bois sera mis en œuvre dans nos futurs bâtiments.

L'ensemble de l'assistance s'est ensuite rendu sur le site d'abattage où un épicéa vieux de plus de 150 ans avait été choisi pour la démonstration. Après quelques explications sur la technique d'abattage et sur les mesures de sécurité, les bûcherons ont procédé à la coupe. Le tremblement consécutif à la chute de cet arbre de plusieurs tonnes a beaucoup impressionné les enfants et certainement une bonne partie des adultes présents.

Pour terminer la matinée, tous les participants ont profité de discuter avec les personnes en charge de ce projet en partageant une tasse de thé ou de vin chaud.



Permis de construire délivrés par la Commune 2015



Secteur Esmonts

Peiry Hervé	Avant-toit
-------------	------------

Secteur Mossel

Oberson Emmanuel et Alicia	Modifications d'ouvertures
Barbey Benoît et Véréne	Couvert à voitures
Bottone Evelyne	Cabane de jardin

Secteur Ursy

Hausherr Alexandre et Laetitia	Couvert/pergola sur la terrasse
Mouquin Michael et Maria-Teresa	Paroi en bois sur mur de soutènement
Seuret Marie-Thérèse	Agrandissement 2 velux + couvert
Gachet Sylvain et Nicod Caroline	Cabanon de jardin et mur
Déseneux Didier	Couvert à voiture et zone expo SPA
Carrel René et Chantal	Pose velux
Vaucher Stéphane et Muriel	Pergola et mur en pierres
Tinguely Alexandre et Christelle	Mur en pierres
Romanens Fernande	Couvert à voiture
Rohrbasser Julien et Magali	Mur de soutènement
Horisberger Aude et Christoph	Volière pour perruches
Morisetti Olivier et Muriel	Couvert à voiture, murs et clôture
Juriens Georges	Capteurs solaires en champ libre
Kulja Yvan	Avant-toit sur la terrasse
Deschenaux Charly, Annelise et Danièle	Rénovation, 2 velux et démolition 2 balcons
Mieville Valeri et Dora	Pompe à chaleur air-eau extérieure
Genoud Jérémy et Caroline	Avant-toit terrasse + fermeture couvert
Koetschet Robin et Rosa	Couvert à mobilier de jardin
Chambettaz Richard et Nathalie	Place de parc supplémentaire

Secteur Vauderens

CFF, gare de Vauderens	Chauffage gaz et solution transitoire
Caetano de Oliveira Rui Manuel	Couvert barbecue fermé
Piquet Patrick et Gisèle	Panneaux solaires de 16.5 m2
Gigon Vincent et Leone Gabriela	Panneaux solaires de 16.5 m2
Mottet François et Pascale	Remplacement chaudière par PAC
Richoz Blaise	Agrandissement couvert à voitures
Renaud Didier et Nathalie	Véranda rétractable, dalles et jacuzzi
Maillard Didier	Remplacement chaudière mazout par chaudière à gaz
Michaud Jean-Charles	Couverture et fermeture balcon

Secteur Vuarmarens

Collaud François et Martine	Transformation fenêtre en porte-fenêtre
Leuenberger Walter	Cabanon de jardin
Colelli Corinne	Pergola avec dérogation distance à la route
Jenny Dominique et Nathalie	Chauffage pellets, aménagements, solaire
Conus Dominique	Fenêtre en porte + pose 2 velux
Deillon Daniel	3 velux et déplacement cheminée poêle
Martin Jean-Michel et Catherine	Abri de voitures 2 places

Installations solaires thermiques et photovoltaïques

Depuis le 1^{er} mai 2014, les projets d'installations solaires qui respectent les critères d'intégration fixés par le droit fédéral ne sont plus soumis à une demande de permis de construire, mais doivent simplement être annoncés à l'autorité compétente, soit la commune.

Demeurent soumises à un permis de construire, délivré par la commune, les installations solaires qui ne respectent pas les critères d'intégration et celles prévues sur des bâtiments protégés ou situés dans des zones ou des périmètres de protection.



- Les projets d'installations doivent être annoncés à la commune au moins 30 jours avant le début des travaux.

Les documents suivants peuvent être téléchargés sur le site internet de la commune www.ursy.ch :

- Directive concernant l'intégration architecturale des installations solaires thermiques et photovoltaïques ; Ce document vous renseignera sur les installations suffisamment adaptées aux toits.
- formulaire d'annonce pour les installations solaires. Document à compléter et à retourner avec toutes les annexes nécessaires à la commune.



Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez sans autre contacter l'administration communale.

Statistiques communales

au 31 décembre 2015



Nombre d'habitants par village :

Bionnens :	Femmes	38	
	Hommes	32	70
Esmonts :	Femmes	105	
	Hommes	99	204
Morlens :	Femmes	25	
	Hommes	28	53
Mossel :	Femmes	71	
	Hommes	76	147
Ursy :	Femmes	699	
	Hommes	675	1374
Vauderens :	Femmes	379	
	Hommes	400	779
Vuarmarens :	Femmes	153	
	Hommes	177	<u>330</u>
Total habitants de la Commune			2957

Nombre de naissances en 2015 : 37

Nombre de décès en 2015 : 14

Habitants au 31.12.2014 : 2839 = +118 habitants

Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex-fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

Coaching stop-tabac en 4 séances

Cours stop-tabac en groupe

1. Faire le point

Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt

2. Préparation

Identifier vos ressources et développer des alternatives

3. Action

Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

CHF 200.-
Coaching individuel

CHF 150.-
Cours de groupe

CHF 50.-
Entretien d'orientation

**Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%.
Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Administration communale

Pour les appels téléphoniques, l'administration est desservie du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (vendredi après-midi : fermé).

Horaire d'ouverture du guichet :

Lundi	8h30 à 11h30	16h00 à 19h00
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h00
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

Jours de fermeture en 2016 :

Ascension + Pont	5 mai 2016	Jeudi
	6 mai 2016	Vendredi
Lundi de Pentecôte	16 mai 2016	Lundi
Fête Dieu + Pont	26 mai 2016	Jeudi
	27 mai 2016	Vendredi
Fermeture estivale	1 ^{er} au 5 août 2016	Lundi au vendredi
Assomption	15 août 2016	Lundi
Toussaint	1 ^{er} novembre 2016	Mardi
Immaculée Conception +	8 décembre 2016	Jeudi
Pont	9 décembre 2016	Vendredi
Noël	26 décembre 2016	Lundi



Déchetterie

Horaire d'ouverture de la déchetterie :

Mercredi	15h00 à 18h00 en hiver 15h00 à 19h00 en été (selon changement d'heure)
Vendredi	13h30 à 17h00
Samedi	9h00 à 11h45

Jours de fermeture en 2016

Noël	24 décembre 2016	samedi
Nouvel an	31 décembre 2016	samedi